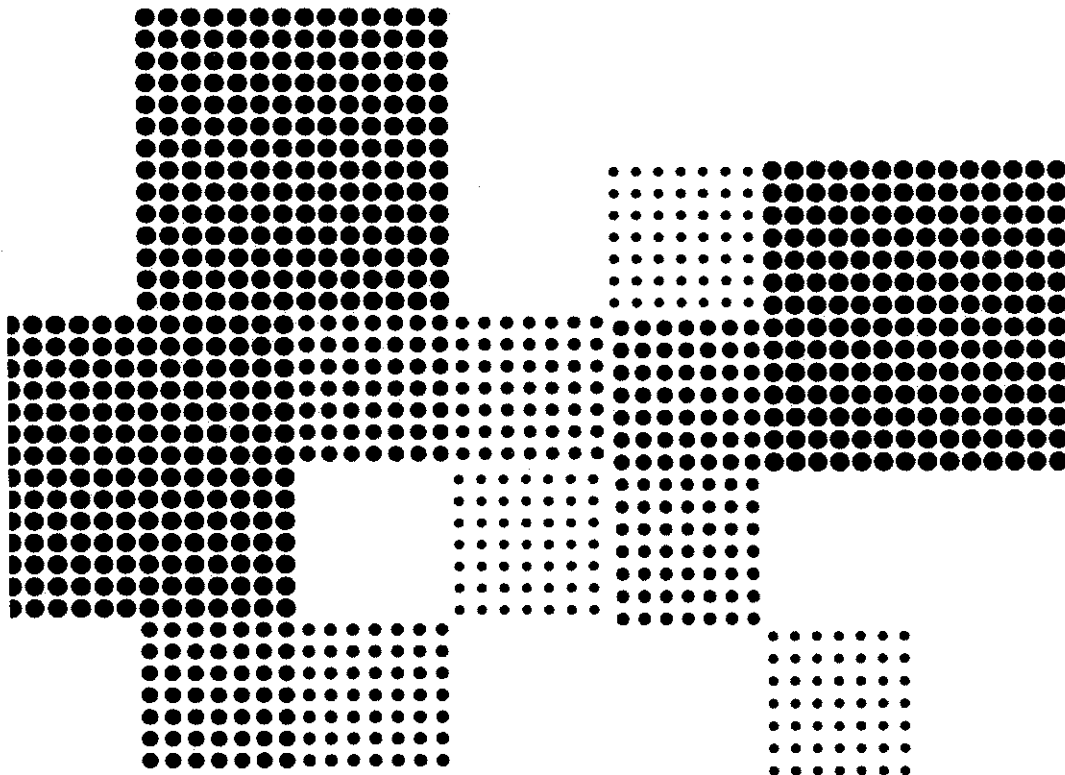


Le 9 juin 2026
publication numérique des actes administratifs

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 juin 2026



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juin 2026**

- 83. Élection des délégués sénatoriaux
- 84. Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville - Validation du projet
- 85. Désignation des membres des commissions de Caux Seine agglo
- 86. Licence IV débit de boissons à consommer sur place – Location

Objet : Élection des délégués sénatoriaux

Rapport de présentation (rapporteur : V. LUTROT)

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026, pour les départements de la série 2 dont fait partie la Seine-Maritime.

Les sénateurs sont élus au sein de chaque département par un collège électoral composé des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers généraux et enfin des délégués des conseils municipaux.

Le nombre de ces délégués est fixé en fonction de la population de la commune et du nombre de conseillers municipaux.

Pour Port-Jérôme-sur-Seine, il est nécessaire de désigner 20 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour cette prochaine élection sénatoriale.

L'élection des délégués a lieu à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne. Chaque liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'ordre d'appel des suppléants résulte de leur rang de présentation.

Il est précisé que le vote se fait sans débat, au scrutin secret.

Vu le code électoral, et notamment ses articles L. 285, L. 286, L. 289, L. 290-2, R. 162 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026,

Vu la circulaire ministérielle INTTP2611651C en date du 6 mai 2026,

Après un appel de candidatures, il est enregistré les listes suivantes :

LISTE A : PJ2S l'avenir s'écrit ensemble

- 1- Hélène BRIFFAULT
- 2- Didier LEBRETON
- 3- Fabienne BEAUDOIN-VAUCELLE
- 4- Arnaud BRACHAIS
- 5- Lysiane DUPLESSIS
- 6- Nicolas MALIN
- 7- Nadine BELLEGO
- 8- Gary HATTON
- 9- Anne-Laure SELLE
- 10- Philippe WESOLEK
- 11- Catherine RACINE
- 12- Dominique FOLDRIN
- 13- Virginie LEROUX
- 14- Olivier VAVASSEUR
- 15- Mireille MERGEM
- 16- Mansour EL JORDI

Séance du 5 juin 2026
Délibération n°83/2026

17- Stéphanie LELIEVRE
18- Rodolphe BORCARD
19- Andréa DENIS
20- Eric BRUAS
21- Ketsia GLOAGUEN
22- Jonathan CHERET
23- Armelle RIDARD
24- Baptiste LINTOT
25- Houda SOUKRATI
26- Dominique DELANOS

LISTE B : Port-Jérôme-sur-Seine en commun

1- Jean-Cyril MONTIER
2- Anne-Sophie VENTE
3- Yann KERVELLA

Il est ensuite procédé au vote au scrutin secret.

Le dépouillement a révélé les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 35
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 34
- quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : 1,7

Ont obtenu pour les titulaires :

	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués par application du quotient	Plus forte moyenne = Nombre de voix / Nombre de sièges attribués + 1	Nombre de sièges attribués par application de la forte moyenne
Liste A	30	17	1,67	1
Liste B	4	2	1,33	0

- Liste A : 18 sièges
- Liste B : 2 sièges

Séance du 5 juin 2026
Délibération n°83/2026

- quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : 5,67
Ont obtenu pour les suppléants :

	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués par application du quotient	Plus forte moyenne = Nombre de voix / Nombre de sièges attribués + 1	Nombre de sièges attribués par application de la forte moyenne
Liste A	30	5	5	1
Liste B	4	0	4	0

- Liste A : 6 sièges
- Liste B : 0 sièges

LE CONSEIL MUNICIPAL

A ELU délégués titulaires pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

- 1- *Hélène BRIFFAULT*
- 2- *Didier LEBRETON*
- 3- *Fabienne BEAUDOIN-VAUCELLE*
- 4- *Arnaud BRACHAIS*
- 5- *Lysiane DUPLESSIS*
- 6- *Nicolas MALIN*
- 7- *Nadine BELLEGO*
- 8- *Gary HATTON*
- 9- *Anne-Laure SELLE*
- 10- *Philippe WESOLEK*
- 11- *Catherine RACINE*
- 12- *Dominique FOLDRIN*
- 13- *Virginie LEROUX*
- 14- *Olivier VAVASSEUR*
- 15- *Mireille MERGEM*
- 16- *Mansour EL JORDI*
- 17- *Stéphanie LELIEVRE*
- 18- *Rodolphe BORCARD*
- 19- *Jean-Cyril MONTIER*
- 20- *Anne-Sophie VENTE*

A ELU délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

- 1- *Andréa DENIS*
- 2- *Eric BRUAS*
- 3- *Ketsia GLOAGUEN*
- 4- *Jonathan CHERET*
- 5- *Armelle RIDARD*
- 6- *Baptiste LINTOT*

Séance du 5 juin 2026
Délibération n°83/2026

*Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

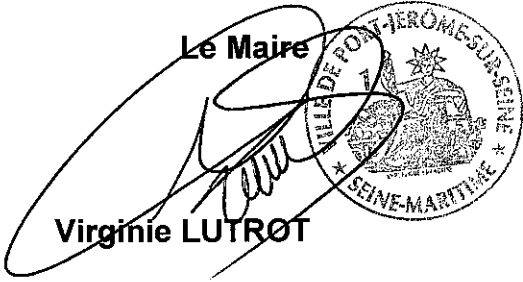
Le Secrétaire de séance

Andréa DENIS



Le Maire

Virginie LUTROT



**Objet : Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville
Validation du projet**

Rapport de présentation (rapporteur : H. BRIFFAULT)

Dans le cadre de l'objectif de transition écologique et plus précisément du projet de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville, il est envisagé le programme de travaux suivant :

- traitement de l'enveloppe du bâtiment comprenant isolation, bardage, brise-soleil et réfection de l'étanchéité en toiture
- remplacement des menuiseries extérieures,
- remplacement de l'éclairage des parties communes,
- mise en place de plusieurs centrales de ventilation double-flux,
- réfection des revêtements de sols et de la peinture des zones concernées par les travaux.

Au terme des études, il est proposé d'approuver le projet et d'engager un marché de travaux comportant 10 lots dont 4 lots avec variante :

	<i>Montants prévisionnels</i>
Lot 1 : Maçonnerie – VRD	250 000 €
Lot 2 : Couverture – Etanchéité	60 000 €
Lot 3 : Façades – ITE	460 000 €
Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium	310 000 €
Lot 5 : Métallerie	170 000 €
Lot 5 variante : Remplacement des stores intérieurs	40 000 €
Lot 6 : Cloisons, faux-plafonds, menuiseries intérieures	140 000 €
Lot 6 variante : Remplacement des faux-plafond dans les bureaux existants	45 000 €
Lot 7 : Revêtements de sols	1 100 €
Lot 8 : Peinture	25 000 €
Lot 9 : Chauffage, Ventilation, Climatisation	247 325 €
Lot 9 variante : Gestion technique centralisée avec télésurveillance	25 000 €
Lot 10 : Electricité	50 300 €
Lot 10 variante : Remplacement des éclairages dans les bureaux, remplacement des éclairages dynamiques de la façade	59 800 €
Soit un montant total cumulé de	1 883 525 € HT

En application de l'article R.2112-2 du CCP, le candidat, pour la réalisation des travaux du lot 1, du lot 2, du lot 3, du lot 4, du lot 5, du lot 6 et du lot 9, devra pour l'exécution du marché proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Séance du 5 juin 2026
Délibération n°84/2026

Il est donc proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2112-2, L.2123-1 et R.2123-4,
Vu la délibération n°71 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 permettant au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget mais précisant que, pour les marchés de travaux dont le montant prévisionnel est supérieur à 500 000 € hors taxes, le conseil municipal doit valider le projet, par une délibération intervenant entre cet avis et la signature du marché,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

VALIDE le projet pour les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville dont le montant est estimé à 1 883 525 € HT,

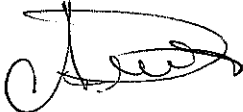
AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire chargé notamment de la Commande publique, à signer tous documents à intervenir pour cette opération et notamment les différents documents liés aux marchés de travaux correspondants,

DIT que les crédits correspondants seront imputés sur l'opération 202307 des budgets 2026 et suivants.

*Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

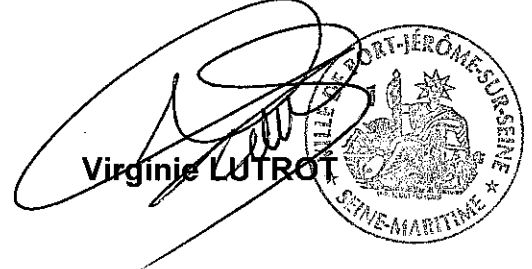
Le Secrétaire de séance

Andréa DENIS



Le Maire

Virginie LUTROT



Objet : Désignation des membres des commissions
de Caux Seine aggro

Rapport de présentation (rapporteur : V. LUTROT)

Lors du Conseil Communautaire du 28 avril, les élus de Caux Seine aggro ont décidé de créer les commissions thématiques suivantes :

- **Appuyer l'organisation** : Finances, Ressources humaines, Commande Publique, Assurances, Evaluation des politiques publiques, Numérique, enjeux stratégiques liés notamment à la communication
- **S'adapter** : Transition écologique, Rénovation énergétique, Eau et assainissement, Rivières et ruissellements, Rudologie, Economie circulaire,
- **Produire, se former et travailler** : Développement économique, économie sociale et solidaire, emploi, formation, enseignement supérieur, coopérations rurales et agricoles, foncier, tourisme, risques majeurs,
- **S'épanouir, accompagner, protéger et se loger** : Habitat, Santé, Politiques sociales, Culture et Patrimoine, Sport, Sécurité
- **Se déplacer** : Mobilités et Voirie

Conformément au règlement en vigueur actuellement, les conseillers municipaux peuvent siéger, sur proposition de leur commune au sein des commissions thématiques dans la limite d'une inscription dans deux commissions maximum. Toutefois, la Présidente a émis le souhait qu'à l'avenir les commissions soient les plus ouvertes possibles à l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux sans restriction.

Après avoir recueilli les demandes de chaque élu, il est donc proposé la délibération suivante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22,
Vu la délibération D.77/04-26 du Conseil Communautaire du 28 avril 2026,

Après avoir constaté l'unanimité pour ne pas procéder à un scrutin secret,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

DESIGNE, pour participer aux commissions de l'Agglomération :

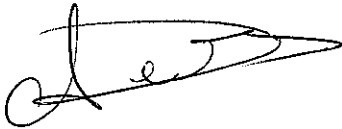
Appuyer l'organisation	Houda SOUKRATI Nicolas MALIN Dominique DELANOS
------------------------	--

Séance du 5 juin 2026
Délibération n°85/2026

S'adapter	Gary HATTON Virginie LEROUX Didier LEBRETON
Produire, se former et travailler	Mireille MERGEM Gary HATTON Virginie LEROUX Jean-Philippe RIGAUD Philippe WESOLEK
S'épanouir, accompagner, protéger et se loger	Mireille MERGEM Armelle RIDARD Nadine BELLEGO Andréa DENIS Mansour EL JORDI Philippe WESOLEK Nicolas MALIN
Se déplacer	Mansour EL JORDI Jean-Philippe RIGAUD Didier LEBRETON

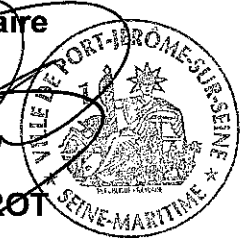
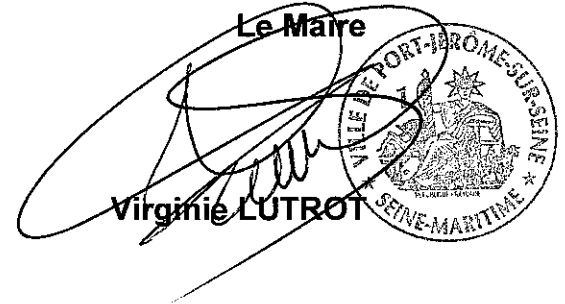
*Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance



André DENIS

Le Maire



Virginie LUTROT

**Objet : Licence IV débit de boissons à consommer sur place
Location**

Rapport de présentation (rapporteur : L. DUPLESSIS)

La Ville est propriétaire, depuis de nombreuses années, d'une licence IV de débit de boissons à consommer sur place qui était attachée au Foyer des sports.

La fermeture de l'activité bar-hébergement du Foyer des sports a conduit à s'interroger sur le devenir de cette licence qui s'éteindrait si elle n'était pas exploitée pendant les 5 ans à venir. En parallèle, la Ville a été sollicité par un commerçant qui a en projet d'ouvrir un bar à vin en centre-ville et qui était à la recherche d'une telle licence.

Il est donc proposé de mettre en location la licence IV propriété de la Ville, au profit de Madame Clara JACQUIER et Monsieur Antoine GONORD, exploitants du fonds de commerce "Numéro 20" ; les modalités de cette location faisant l'objet d'une convention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la santé publique,
Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité,**

APPROUVE la convention à intervenir avec Madame Clara JACQUIER et Monsieur Antoine GONORD, exploitants du fonds de commerce "Numéro 20", pour la location de la Licence IV propriété de la Ville,

AUTORISE Madame le Maire ou Madame l'Adjointe au Maire chargée de l'Événementiel à signer ladite convention,

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront imputés au compte 75811 "Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires" du budget de l'exercice concerné.

#PJ2S


CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 5 juin 2026
Délibération n°86/2026

*Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance



Andréa DENIS

Le Maire



Virginie LUTROT



Hôtel de Ville - Place d'Isny - BP 29
Notre-Dame-de-Gravenchon - 76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE